



## Flash in**FO**56

N°8/2013

### Sommaire :

- *Campagne annuelle du DUERP : A vous d'agir !*
- *Listes d'aptitude de C en B : le sale air de la peur...*
- *Spécial Contrôle Fiscal : à lire absolument !*
- *Divers : ZUS, Ecotaxe*

### Campagne annuelle du DUERP : A vous d'agir !

Le nouveau DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est arrivé dans les services ! Profitez-en pour vous exprimer sur vos situations de travail !

En effet, une note départementale du 30/9/2013 (voir site Ulysse 56) donne les grandes lignes de cette campagne :

- **Association des agents à cette démarche participative par le biais d'un questionnaire qui leur sera obligatoirement distribué et de réunions de synthèse obligatoires** desquelles doivent émerger le recueil des risques du poste ou du service.
- Saisie des données recueillies auprès des agents par le « cadre de proximité » dans la nouvelle application automatisée DUERPAP, le tout avant le 30/11/2013.
- Un groupe de travail se réunira en fin d'année 2013/début 2014 pour réaliser les projets de DUERP et de PAP (Plan Annuel de Prévention) soumis ensuite au CHSCT pour avis et validés in fine par le Directeur départemental.

**FO** DGFIP 56 attache la plus grande importance à cette évaluation des risques au sein de vos services et postes respectifs ; en effet, la prévention des risques est encore loin d'être devenu un réflexe pour tous les encadrants (même si la majorité d'entre eux jouent le jeu). Il s'agit pourtant d'une obligation légale posée par le Code du travail dont la partie hygiène et sécurité est applicable dans la fonction publique.

Exprimez vous sur vos difficultés au quotidien (matérielles, organisationnelles, suppressions d'emplois, risques psychosociaux etc...), faites les remonter sans vous censurer afin de peser de tout votre poids sur les mesures qui devront (on ose utiliser le futur puisque le directeur départemental a une obligation de résultat) être prises dans le PAP qui est la déclinaison « actions » du DUERP qui en est le « diagnostic ».

Rappelons que pour **FO DGFIP**, les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, leur arrêt immédiat, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention (médecins de prévention, inspecteurs Santé Sécurité au travail, assistants de prévention).

Soyez certains que **FO DGFIP 56**, même si nous ne siégeons pas au CHSCT, suit de très près ces problématiques santé et sécurité au travail et est à même de vous conseiller et soutenir. N'hésitez pas à nous contacter (voir nos coordonnées sur le site **FO DGFIP 56**).

### Listes d'aptitude de C en B : le sale air de la peur !

La direction locale indique aux postulants potentiels à la liste d'aptitude que, en cas de refus de cette promotion suite à l'affectation qui leur serait proposée, ils seraient reversés au département à la disposition du Directeur (ALD).

D'ailleurs, à ce sujet du reversement en ALD, nous cherchons toujours le texte réglementaire y faisant référence ...affaire à suivre !

De toute façon, si les directions entonnent ce sale air de la peur, c'est purement et simplement pour réduire le nombre de postulants à la liste d'aptitude ; et le pire, c'est que ça fonctionne ! il n'y a qu'à voir les chiffres en baisse sensible de LA de C en B au sein de la filière GP dans le Morbihan. On ne peut donc écarter que des considérations budgétaires de masse salariale ne soient également à l'origine de ces propos.

Rappelons également que depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participeront au mouvement général de mutations du 1er septembre 2014, quelle que soit leur filière d'origine.

Le Syndicat a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B improprement appelé par l'administration « droit au retour ». **F.O DGFIP a été la seule organisation syndicale à constamment exiger le maintien de ce dispositif existant dans la FGP et à demander son extension aux agents de la FF.**

Avec le soutien d'autres O.S., la DGFIP est restée sourde à l'argumentaire du Syndicat et a délibérément choisi de mettre en place cette régression sociale et ce frein à la promotion sociale. Aujourd'hui, la réalité de ce que **FO DGFIP** a dénoncé depuis 2 ans vient s'imposer aux collègues.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre Direction Générale, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité.

### Spécial Contrôle Fiscal : à lire absolument !

Découvrez sur le site **FO DGFIP 56** (rubrique « Expression syndicale ») la lettre semestrielle de septembre 2013 sur l'actualité **FO DGFIP** des agents et de la mission Contrôle Fiscal.

Au sommaire du « Spécial Contrôle Fiscal n°4 » :

- Re(dé)structuration des Fiscalités immobilières – l'exemple des Hauts de Seine.
- ALPAGE Recherche : les agents sous surveillance ?
- Impact des diminutions de crédits budgétaires sur le Contrôle Fiscal.
- Renforcer les moyens de lutte contre les fraudes fiscales complexes : chiche !
- OFJ : Les oubliés de la DGFIP ?
- RIALTO-Investigation : Pour FO DGFIP, c'est toujours non !
- Modification de l'article L.71 du Livre des Procédures Fiscales (LPF)
- Modifications de la compétence territoriale des directions spécialisées du Contrôle Fiscal (DIRCOFI).
- Dernières informations relatives à SIRIUS PRO.

Les collègues qui souhaiteraient les 3 premiers numéros de « Spécial Contrôle fiscal » peuvent en faire la demande en allant sur le site FO DGFIP 56 – rubrique « nous contacter ».

Vous pouvez également vous abonner à la liste de diffusion du « Spécial Contrôle Fiscal » en cliquant sur le bulletin de contact situé en bas de la dernière page du « Spécial Contrôle fiscal n°4 » paru sur le site FO DGFIP 56 / rubrique « Expression syndicale ».

## Divers : ZUS - Ecotaxe

### Les ZUS :

Pour les ZUS (Zones Urbaines Sensibles), presque 20 ans après la parution du décret de 1995, la DGFIP met enfin en œuvre le dispositif ! Manifestez vous auprès du service RH si vous avez exercé dans les sites désignés (en ligne sur Ulysse 56) au plan national et pour le Morbihan à Vannes-Ménimur.

### L'Ecotaxe :

Sur l'Ecotaxe, FO DGFIP 56 sera très vigilant : en effet, le mouvement de rejet de « l'écotaxe poids-lourds » a eu des conséquences sur le réseau des Finances Publiques en Bretagne puisque le Centre des Finances Publiques de Paimpol (22) a subi des actes de vandalismes importants dans la nuit du 31 octobre dernier.

Fort de l'expérience passée, qui a trop souvent vu les sites des Finances publiques (trésoreries ou SIP SIE) être pris comme cibles car symboles de l'État, FO DGFIP 56 va demander au Directeur départemental quelles mesures concrètes il compte mettre en place pour assurer la protection et la sécurité des agents et des locaux du réseau morbihannais.

Les agents des Finances Publiques ne sont pas responsables de cette situation et ne doivent pas devenir les boucs émissaires de politiques fiscales non mesurées.

**RAPPEL : Flash INFO56** (comme tous les documents FO 56 distribués dans les services) est repris sur le site local <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056>, site qui est régulièrement mis à jour – Allez le découvrir !

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR**

**N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**

*Vannes le 13 11/ 2013*

*La secrétaire départementale Arlette LE GALLO (DDFIP 56)  
Les webmestres : Jean-paul PHILIDET (Lorient Collectivités)  
Virginie MARY (ICE Vannes Remparts)  
Carine LE CALLONNEC (Vannes-Ménimur)*



**BULLETIN d'ADHESION**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_ Quotité de travail :

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques, section du Morbihan.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_